



ALPA se donne pour objectifs d'organiser, favoriser et soutenir toute action visant à la préservation de notre milieu naturel local.

Les Amis du Lac du Pont-à-l'Âge
Mairie
3 place du Général-Thoumas
87370 Laurière

M. François Pesneau, préfet de la Haute-Vienne
Préfecture de la Haute- Vienne
1, rue de la préfecture
CS 93113
87031 Limoges Cedex 1

Laurière, le 2 novembre 2023

Objet : arrêtés préfectoraux concernant la centrale hydroélectrique du lac du Pont-à-l'Âge

Monsieur le Préfet,

Notre association a pris connaissance de l'arrêté 87-2023-07-03-00002 du 3 juillet 2023 pris à l'encontre de la SARL ENERGIES ALTERNATIVES, société propriétaire de la centrale hydroélectrique du lac du Pont-à-l'Âge, portant déchéance de l'autorisation d'exploiter cette centrale.

A notre surprise, cet arrêté ne comporte aucun article mentionnant cette déchéance.

Il est en tous points identique à celui pris le 27 octobre 2022 qui portait mise en demeure de respecter les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 23/12/2015 qui portait lui-même changement de propriétaire de la centrale hydroélectrique.

Mêmes références juridiques, mêmes considérations de justification et mêmes articles.

L'arrêté d'octobre 2022 n'ayant suscité aucune réaction de la part de la société ENERGIES ALTERNATIVES, on peut logiquement se poser la question de l'impact de ce dernier arrêté.

L'article L 171-8 du Code de l'Environnement cité dans les articles prévoit des sanctions possibles (amendes, astreintes...) à l'encontre des personnes concernées mais aucune d'entre elles n'ont été activées par les services concernés.

Cette entreprise a racheté cette centrale en 2013 et ne l'a jamais réparée. Elle n'a jamais fonctionné mais l'entreprise a sûrement pu bénéficier d'une défiscalisation de son investissement dans les énergies renouvelables, sans compter une minoration de son impôt sur les sociétés. De



ALPA se donne pour objectifs d'organiser, favoriser et soutenir toute action visant à la préservation de notre milieu naturel local.

plus, son silence n'a pas permis à la communauté de communes de répondre à ses obligations de vidange du lac, accentuant ainsi l'ampleur des travaux à effectuer par la suite.

Nous nous permettons donc d'attirer votre attention sur l'urgence de la situation. La vidange du lac avec, en perspective, une meilleure qualité de l'eau, reste la première condition à l'élaboration d'un nouveau projet pour ce site très apprécié des riverains et des touristes.

Nous restons à votre disposition pour de plus amples informations, si besoin, et, dans l'attente de votre réponse, je vous prie, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Brice Boucard
Président des Amis du lac du Pont-à-l'Âge